



Conseil général
Samedi 30 novembre
Pavillon Claire-McNicoll, Z-215

Projet de procès-verbal

Liste de personnes présentes

Conseil exécutif (CE)

Maxime Morin-Lavoie, président
Roxanne St-Pierre Alain, vice-présidente
Camille Lebel, secrétaire générale
Hanene Mankour, déléguée aux affaires externes
Samuel LeBlanc, délégué aux finances et ressources humaines
Émilie Parent, déléguée aux affaires internes
Marie-Pier Joncas, délégué aux services et partenaires
Guillaume Roy, déléguée aux affaires politiques
Yousra-Imane Benaskeur, déléguée aux affaires internationales et communautaires
Jimmy Chau, délégué aux communications
Gabrielle Vandal, déléguée au bien-être
Maxim Bastarache, déléguée aux affaires pédagogiques

Regroupement des étudiants en médecine de l'Université Laval (RÉMUL)

Isabelle Desbiens, présidente
Jad El-Hajj Sleiman, vice-président aux affaires externes
Louis-Charles Larose, vice-président aux affaires exécutives

Association des étudiantes et étudiants en médecine de l'Université de Montréal (AÉÉMUM)

Campus Montréal :

Catherine Lajoie, présidente
Samuel Dufort, représentant aux affaires externes
Marie Vincent-Tremblay, représentante IMC/IDC
Anne-Élisabeth Chartier, procurée
Guillaume McMullin, représentant cohorte 2020

Campus Mauricie :

Esther McKinnon présidente

Janick Caron-L'écuyer, représentante aux affaires externes
Nicolas Bussière, représentant de la cohorte des premières années

Medical Students' Society of McGill University (MSS)

Rami Habib, président
Samuel Montplaisir, délégué aux affaires externes
Élise Girouard-Chantal, procurée
Geneviève Peel, procurée
Vanessa Bisson-Gervais, procurée
Salma Rehimini, procurée
Yseult Gilbert, procurée

Association générale des étudiantes et étudiants en médecine de l'Université de Sherbrooke (AGÉMUS)

Campus Sherbrooke :

Samuel Bellavance, président
Élizabeth Adam
Félix Larochelle-Brunet, procuré
Zhi Shuo, procurée
Aguiles Abbad, procuré

Campus Saguenay :

Olivier Salko, président
Rachel Côté, vice-présidente aux affaires externes

Campus Moncton :

Sophie Bourque (en visioconférence), présidente

Invité.e.s

Aucun

Excusés

Aucun

Projet d'ordre du jour :

- 32.02.01 Points statutaires
 - 32.02.01.01 Ouverture
 - 32.02.01.02 Élection d'un.e président.e
 - 32.02.01.03 Élection d'un.e secrétaire

- 32.02.01.04 Admission des invité.es et observateurs
- 32.02.01.05 Adoption de l'ordre du jour
- 32.02.01.06 Adoption du procès-verbal du **6 octobre 2019**
- 32.02.01.07 Affaires découlant du procès-verbal
- 32.02.01.08 Mot de la présidence

- 32.02.02 Tour des associations
 - 32.02.02.01 AGÉMUS
 - 32.02.02.01.01 AGÉMUS-Sherbrooke
 - 32.02.02.01.02 AGÉMUS-Saguenay
 - 32.02.02.01.03 AGÉMUS-Moncton
 - 32.02.02.02 MSS
 - 32.02.02.03 RÉMUL
 - 32.02.02.04 AÉÉMUM
 - 32.02.02.04.01 AÉÉMUM-MTL
 - 32.02.02.04.02 AÉÉMUM-TR

 - 32.02.02.05 Compagnies à but lucratif concernant la préparation des entrevues en médecine

 - 32.02.02.06 Rogue électif

 - 32.02.02.07 Aide médicale à mourir

- 32.02.03 Affaires exécutives et présidentielles
 - 32.02.03.01 CaRMS - PEDS
 - 32.02.03.02 CaRMS - Traduction
 - 32.02.03.03 CaRMS – Frais
 - 32.02.03.04 CaRMS – Plateforme en ligne
 - 32.02.03.05 CaRMS – Fiche d'évaluation
 - 32.02.03.06 Communication anticipée No-Match
 - 32.02.03.07 Comité permanent FMEQ

- 32.02.04 Affaires vice-présidentielles
 - 32.02.04.01 Suivi position CMC

- 32.02.05 Bien-être
 - 32.02.05.01 Tournée Bien-être

- 32.02.06 Affaires internes
 - 32.02.06.01 Recommandations comité prise de position

- 32.02.06.01 Retour questionnaire d'appréciation CG 1
- 32.02.07 Finances et ressources humaines
 - 32.02.07.01 États financiers
- 32.02.08 Affaires politiques
 - 32.02.08.01 PL43
 - 32.02.08.02 PL399
 - 32.02.08.03 Planification des effectifs médicaux
 - 32.02.08.04 Financement du système de santé (huis-clos)
- 32.02.09 Affaires externes
 - 32.02.09.01 Déclaration commune Stratégie jeunesse 2021-2026
- 32.02.10 Secrétariat général
 - 32.02.10.01 Évaluateurs - AFMC response to opioids crisis
- 32.02.11 Rapports d'officiers
 - 32.02.11.01 Présidence
 - 32.02.11.02 Vice-présidence
 - 32.02.11.03 Affaires externes
 - 32.02.11.04 Bien-être
 - 32.02.11.05 Affaires politiques
 - 32.02.11.06 Communications
 - 32.02.11.07 Affaires financières et ressources humaines
 - 32.02.11.08 Affaires internes
 - 32.02.11.09 Partenaires et services
 - 32.02.11.10 Affaires internationales et communautaires
 - 32.02.11.11 Secrétariat général
 - 32.02.11.12 Affaires pédagogiques
- 32.02.12 Points statutaires
 - 31.04.10.01 Prochaine séance
 - 31.04.10.02 Affaires diverses
 - 31.04.10.03 Levée

Procès-verbal :

32.02.01 Points statutaires

32.02.01.01 Ouverture

La présidence constate le quorum avec la présence des officiers et représentants des associations présents à 9h00.

Sur proposition de REMUL, avec l'appui de MSS :

Que la séance actuelle du conseil général soit ouverte.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.01.02 Élection d'un président

Sur proposition de REMUL, avec l'appui de MSS :

Que Camille Lebel agisse à titre de présidente d'assemblée.

*Sur la proposition d'élection,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.01.03 Élection d'un.e secrétaire

Sur proposition de MSS, avec l'appui de AGEMUS :

Que Samuel Dufort agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

*Sur la proposition d'élection,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.01.04 Admission des invité.es et observateurs

Il n'y a aucun observateur.

32.02.01.05 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de REMUL, avec l'appui de MSS :

Que le projet d'ordre du jour tel que présenté ci-dessus soit adopté.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.01.06 Adoption du procès-verbal du CG du 6 octobre 2019

Sur proposition de AEEMUM, avec l'appui de REMUL :

Que le procès-verbal du CG1 du 6 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.01.07 Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a pas d'affaire découlant du procès-verbal.

32.02.01.08 Mot de la présidence

Maxime Morin-Lavoie remercie l'AÉÉMUM pour l'organisation du CG2. Il félicite les étudiant.es qui ont fait leur application au CaRMS. Il souligne qu'il a beaucoup apprécié l'ambiance au CG1, puisqu'il y a eu des bonnes discussions dans un atmosphère positif.

32.02.02 Tour des associations

32.02.02.01 AGÉMUS

32.02.02.01.01 AGÉMUS-Sherbrooke

AGÉMUS-Sherbrooke mentionne que tous les 3e années sont entrés à l'externat pour la première fois cette semaine. Il y aura également une nouvelle bibliothèque au pavillon de la Faculté de médecine.

32.02.02.01.02 AGÉMUS-Saguenay

AGÉMUS-Saguenay a changé son mode d'élection. Le vote aura lieu au printemps plutôt qu'à l'automne pour faire une meilleure transition. AGÉMUS-Saguenay présente également une vidéo à chaque mois discutant des points importants du CG afin de rejoindre ses membres.

32.02.02.01.03 AGÉMUS-Moncton

AGÉMUS-Moncton a eu la visite de CFMS et leur a présenté ses projets à Moncton pour parler des enjeux de son programme.

32.02.02.02 MSS

MSS mentionne que les MED2 débutent en janvier leur pré-externat. Également, une assemblée générale aura lieu lundi avec plusieurs prises de positions, dont l'examen de français à l'entrée à McGill, entre autres.

32.02.02.03 RÉMUL

RÉMUL mentionne que la semaine Recharge ta batterie a eu lieu et qu'il y a eu de la zoothérapie.

32.02.02.04 AÉÉMUM

32.02.02.04.01 AÉÉMUM-MTL

AÉÉMUM-Mtl mentionne que le projet qu'ils ont proposé concernant les plaintes pour harcèlement et intimidation a été accepté par le décanat. Désormais, ce n'est plus la vice-doyenne qui examine les plaintes pour harcèlement et intimidation, mais plutôt une structure externe.

32.02.02.04.02 AÉÉMUM-TR

AÉÉMUM-TR mentionne que la majorité des cours est via visioconférence. Cela crée des problèmes et AÉÉMUM-TR invite les membres du CG à leur proposer des solutions, s'ils en ont.

32.02.02.05 Compagnies à but lucratif concernant la préparation des entrevues en médecine

AÉÉMUM-Mtl mentionne qu'ils ont eu un problème à l'intérieur de leur association concernant des compagnies à but lucratif. En effet, une compagnie à profits a été créée par des étudiants qui offrent des services d'aide pour les MEM et pour la création de CV d'admission en médecine à des aspirants étudiants. Les étudiants offrent des processus de rétroaction pour les MEM/CASPER, ateliers de rédaction de CV, etc. pour 200\$ (certaines compagnies peuvent demander jusqu'à 625\$). Ils se qualifient "d'experts" en la matière. La compagnie dit avoir redistribué les

profits dans des organismes. AÉÉMUM-Mtl mentionne qu'elle s'est rendu compte que cette compagnie rejoignait des aspirants étudiants de plusieurs universités au Québec.

AÉÉMUM-MTL mentionne que ce genre de préparation forme des étudiants selon un moule, ce qui réduit la diversité des candidats. Par ailleurs, cela favorise les jeunes qui proviennent de milieux socioéconomiques plus aisés, ce qui ne représente pas les valeurs de l'association (parcours atypiques, démocratisation de l'accès à la médecine etc.) AÉÉMUM-MTL mentionne que leur faculté est en train de faire une enquête au niveau légal à propos d'un possible bris du contrat de non-divulgation signé par les étudiants lors des MEM. Si le bris est prouvé, ils devront sanctionner les étudiants. Sinon, les étudiants concernés devront passer devant un comité pour cause de non-professionnalisme.

AÉÉMUM-MTL souligne que bien entendu, il ne relève pas de son pouvoir de faire cesser les activités de ces compagnies, ni d'empêcher ses étudiants de s'y associer. Elle incite tout de même les étudiants à se dissocier d'organismes du genre, avec l'espoir qu'une position officielle et ferme sera efficace. En réponse aux étudiants doutant de la pertinence de cette prise de position, AÉÉMUM-MTL considère qu'il en revient à l'association étudiante de se positionner en fonction des valeurs qu'elle promeut et d'informer ses membres sur les enjeux concernés. Également, dès l'année prochaine, l'association d'un candidat à un poste au CG de l'AÉÉMUM devra être énoncée comme conflit d'intérêt et empêchera ledit candidat de se présenter au poste.

AÉÉMUM-MTL propose, appuyée par AGÉMUS :

Que la FMEQ se positionne contre la promotion de toute compagnie offrant des services payants de coaching d'entrevues d'entrée en médecine et que tout(e) représentant(e) élu(e) de la FMEQ ne puissent faire partie de compagnies offrant des services payants de préparation aux entrevues de médecine. Ceci implique le fait que les étudiants appliquant pour un poste à la FMEQ doivent considérer leur implication dans ce type de compagnie comme étant un conflit d'intérêt.

Les discussions sur la proposition se résument comme suit :

CE : Ce que nous aimerions voir est le plan de match derrière la proposition. Nous voulons voir l'étape suivant la prise de position. De ce que nous comprenons, il s'agirait que l'on fasse une campagne de promotion pour que la FMEQ soit contre l'existence de ce type de compagnie. Nous pourrions ajouter dans la proposition que nous désirons

informer les étudiants sur le sujet et faire une campagne de dissuasion, mais nous n'avons pas beaucoup plus de levier quant à cet enjeu. Nous pouvons prendre contact avec différents acteurs, et nous pouvons informer les étudiants des risques et conséquences qu'ils encourent. Effectivement, certains étudiants ne sont pas au courant de ces risques. Nous voulions apporter cette nuance à ce qui a été exposé.

MSS : Que l'on se positionne quant à l'existence de ces compagnies et leur promotion serait mieux. Nous avons fait passer une position exactement comme celle-ci à l'automne 2018, et plusieurs membres de notre association ont décidé de ne plus faire partie de cela, puisque nous ne pouvons pas prendre de méthode coercitive. Mais voici des solutions, notamment que la Faculté soit contre l'existence de ces compagnies et cela indiquerait que ce n'est vraiment pas accepté au sein de la Faculté. De plus, nous n'avons aucune preuve que les actions de cette compagnie soient à l'encontre ce que nous avons signé suite aux entrevues, mais si le contrat est modifié pour que toute rémunération suite à l'expérience des entrevues soit interdite, cela pourrait être un bon chemin pour enrayer le problème.

AÉÉMUM-MTL accepte l'amendement à l'amiable comme suit :

Que la FMEQ se positionne contre l'existence de toute compagnie offrant des services payants de coaching d'entrevues d'entrée en médecine et que tout(e) représentant(e) élu(e) de la FMEQ ne puissent faire partie de compagnies offrant des services payants de préparation aux entrevues de médecine. Ceci implique le fait que les étudiants appliquant pour un poste à la FMEQ doivent considérer leur implication dans ce type de compagnie comme étant un conflit d'intérêt.

REMUL : Nous représentons nos membres, mais nous n'avons pas vraiment le mandat de défendre les futurs étudiants en médecine. La pertinence de la FMEQ dans cet enjeu est questionnable. Nous pouvons gérer cet enjeu avec notre faculté locale, mais on se demande ce que la FMEQ peut faire de plus. Par ailleurs, nous retirerions la deuxième ligne de la proposition, parce que cela serait un critère d'application.

REMUL propose, appuyé par MSS, que la proposition soit amendée comme suit:

Que la FMEQ se positionne contre l'existence de toute compagnie offrant des services payants de coaching d'entrevues d'entrée en médecine et que

tout(e) représentant(e) élu(e) de la FMEQ ne puissent faire partie de compagnies offrant des services payants de préparation aux entrevues de médecine.

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

AÉÉMUM : Nous pensons que les associations puissent en parler à leur faculté respective afin de voir ce que chacune d'elle peut faire à ce sujet. Nous croyons que c'est pertinent à nos discussions de se prononcer sur le sujet. Oui, notre faculté est frileuse de se positionner, mais elle nous a dit qu'elle allait inciter les gens à ne pas utiliser ces compagnies dans les applications en médecine. Oui, on ne défend pas les futurs étudiants, mais on défend nos étudiants qui risquent d'être dans le pétrin en s'assurant qu'ils ne s'impliquent pas dans ce type de projet.

MSS propose, appuyé par AÉÉMUM, que la proposition soit amendée comme suit:

Que la FMEQ se positionne contre l'existence de toute compagnie offrant des services payants de coaching d'entrevues d'entrée en médecine.

AÉÉMUM : Si on procède à cet amendement, est-ce qu'on peut ajouter qu'on aimerait en parler au congrès ?

CE : Cela sera fait dans nos notes.

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

MSS : Nous aimerions ajouter qu'il s'agit d'une question de justice sociale, donc que cela touche le curriculum des étudiants en médecine.

RÉMUL : Nous pensons s'être mal exprimés. Nous avons à cœur les problèmes des étudiants de nos cohortes. C'est seulement que nous n'avons pas de recours pour décider ce que les étudiants font dans leurs temps libres. Nous pensons que l'on fait peut-être un peu d'ingérence dans la vie des gens avec cette proposition. Nous sommes en accord avec le principe, oui nous voulons en faire la promotion auprès de nos étudiants, mais de là à dire que nous sommes contre l'existence de ce type de

compagnie s'infère peut-être un peu dans la gestion de la vie des étudiants. Nous ne pouvons pas empêcher ces gens de faire ce qu'ils veulent.

CE: Les actions dans notre vie privée peuvent avoir des répercussions sur notre vie professionnelle. Nous avons une action à prendre en tant que CG, et cela concerne nos étudiants. Il faut prendre position pour la protection de nos étudiants.

RÉMUL propose, appuyé par AGÉMUS, que la proposition soit amendée comme suit:

Que la FMEQ se positionne contre la mission de toute compagnie offrant des services payants de coaching d'entrevues d'entrée en médecine.

AGÉMUS : Pouvez-vous clarifier vos propos, puisque nous avons de la difficulté à bien saisir la différence entre mission et existence ?

REMUL : C'est le principe de payer pour des conseils. Les étudiants ont à l'Université Laval des soirées de préparation (ils leur disent de se respecter, qu'ils doivent être eux-mêmes, etc.). Par ailleurs, si on se positionne contre la compagnie dont l'AEEMUM fait mention, on se positionnerait contre toutes les autres compagnies dont on ne connaît pas encore l'existence.

AEEMUM : La mission de la compagnie en question est d'aider les étudiants. Nous nous opposons contre l'existence de ces compagnies mêmes. Les compagnies chargent pour des conseils/services, mais leur mission est d'aider les étudiants. Nous ne sommes pas d'accord avec l'existence de ces compagnies, puisqu'ils ne vont pas dire avoir comme mission d'offrir des services payants pour des conseils.

MSS : Nous sommes sous l'impression qu'en suggérant cet amendement, nous radicalisons encore plus la position parce que les compagnies vont encore avoir le même libellé de mission qui est de permettre aux étudiant d'accéder à la médecine. En prenant position contre l'existence de ces compagnies, nous prenons position contre les compagnies qui offre des services payants, mais pas contre celles qui ont le même libellé en donnant des conseils gratuitement.

AGEMUS: Nous sommes d'accord avec l'AEEMUM sur ce sujet.

RÉMUL retire l'amendement.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

32.02.02.06 Rogue électif

AÉÉMUM mentionne que suite à une discussion avec d'autres facultés de médecine du Canada, il y a des étudiants (externes) qui se trouvent des gardes et des journées à l'hôpital, comme des journées d'observation parce qu'ils connaissent des médecins qui connaissent des médecins, etc. Ils font des journées supplémentaires pour bonifier leur CV. AÉÉMUM ne sait pas si les programmes du CaRMS prennent cela en considération. AÉÉMUM mentionne également que cela pénalise aussi l'étudiant qui est véritablement en stage car l'étudiant exotique prend sa place. Aussi, l'étudiant n'est pas assuré et représente donc un risque.

AÉÉMUM propose, appuyé par AGÉMUS :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux externes.

Les discussions sur la proposition se résument comme suit :

MSS: Nous aimerions que cette proposition s'applique aussi aux étudiants du pré-clinique, car cela devient très difficile à gérer qui est qui et comment on applique cela. Par ailleurs, nous aimerions créer une distinction entre les rogue elective et l'observation. Tous les étudiants pourraient faire de l'observation, mais les rogues electives seraient prohibés. Nous gardons les étudiants en sécurité puisqu'ils ne sont pas assurés et qu'ils ne font qu'observer.

MSS propose, appuyé par RÉMUL, que la proposition soit amendée ainsi :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Cette mesure ne s'appliquerait qu'aux externes. Les journées d'observation sont exclues de cette mesure.

AEEMUM : Les externes ne font pas d'observation. Nous avons de la difficulté à établir la ligne entre l'observation et les stages pour les externes. En milieu de stage, il est difficile pour un médecin de juger de cette différence. La majorité d'entre eux ont comme impression que les externes peuvent faire des manœuvres.

RÉMUL : Cela sous-entend qu'il s'agit d'un stage où l'étudiant pose des actes comme externe, sans en parler à sa faculté. L'amendement est plus ou moins pertinent parce qu'un rogue électif, c'est à l'externat.

AGEMUS : Notre faculté fait un travail de mieux encadrer les journées d'observation. Nous appuyons MSS parce que si on distingue le rogue elective de la journée d'observation, on ne bloque pas l'observation qui sera faite.

Le MSS retire l'amendement à l'amiable.

RÉMUL : Les rogue electives sont-ils exclusifs aux externes? Peut-on en discuter avec l'AFMC ?

AGÉMUS : Nous partageons le malaise par rapport à l'assurabilité des étudiants. D'une université à l'autre, nous n'avons pas les mêmes chances quant à l'exposition. Le nombre de stages à options n'est pas égal d'une université à l'autre. Certaines spécialités ne sont pas offertes sur certains campus et il faut appliquer à d'autres campus pour avoir un stage dans cette spécialité. Il faut appliquer via le portail et même si on est ponctuels, on n'est pas capable d'avoir le stage qu'on veut. Nous ne sommes pas trop à l'aise de l'amener au reste du Canada, parce qu'on ne voit pas comment on pourrait faire cela de manière uniforme pour tous. Par ailleurs, nous considérons que les stages d'observation doivent être régis par les facultés de médecine directement. En ce qui a trait aux campus délocalisés, il est plus difficile d'avoir accès à des stages d'observations appartenant à des spécialités plus précises. Sur une cinquantaine de personnes, il y a quand même 20 personnes qui seraient touchées par cet enjeu dans notre faculté. C'est un gros enjeu de notre côté de ne pas permettre cela.

CE : Un commentaire de l'AFMC est qu'il y a trop de demandes de rogues electives et que les médecins sont stressés et ils veulent que l'on sensibilise les étudiants à en faire moins. Cela devient un autre enjeu si on parle des campus délocalisés.

RÉMUL : Nous divaguons du sujet principal. Nous ne parlons pas de stage d'observation régie par la faculté via le portail de l'AFMC. Nous tournons en rond pour des enjeux qui ne sont pas en lien avec la proposition, et nous demandons la question préalable.

RÉMUL demande la question préalable, aucune association n'appuie.

AÉÉMUM : Nous voulons préciser que si nous permettons les journées d'observation, nous ne voulons pas que les externes se fassent connaître via les journées d'observation, mais bien par rapport à leur compétence via les stages à l'externat. Pourquoi ne pourrait-on pas faire une autre proposition sur le portail de l'AFMC et diviser la question ?

AGÉMUS: Les rogues electives sont amenés en tant que stage d'observation dans la faculté. C'est pour cette raison que la Faculté de l'Université de Sherbrooke a balisé ces journées d'observation puisqu'elles sont amenées de cette manière par les étudiants. Nous n'avons pas à juger de ce que les étudiants font de leur temps libre. Certains souhaitent aller voir les gens, voir le milieu, etc. Les patrons veulent souvent voir les étudiants en personne pour savoir s'ils aimeraient travailler avec eux durant la résidence. Il faut baliser, mais il ne faut pas empêcher les étudiants de faire cela.

CE : Il y a d'autres enjeux qui concernent l'accessibilité équitable à travers le portail de l'AFMC. C'est un enjeu déjà discuté qu'on ramène à chaque année. Aussi, si nous adoptons une position comme celle-ci pour la FMEQ, cela peut avoir des répercussions. Il faut saisir la portée de cette proposition, car nous devons la porter dans les différentes instances où la FMEQ siège.

RÉMUL: Le principe du rogue elective est d'agir en externe. L'observation n'est pas incluse dans ce terme. Il faut prévenir les étudiants qu'ils n'ont pas le droit d'agir en tant qu'externes à l'extérieur de leur stage respectif. Mais s'ils veulent faire de l'observation, ils ont le droit. Il y a un esprit derrière la proposition.

RÉMUL propose, appuyé par AÉÉMUM, que la proposition soit amendée ainsi :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS et à l'AFMC afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Les journées d'observation sont exclues de cette mesure.

AGEMUS : Est-ce que la définition de rogue elective est balisée ?

RÉMUL: Un stage rogue elective est un stage durant l'externat qui n'est pas balisé/accepté par la faculté.

AGEMUS : Nous aimerions que cela soit précisé puisque nous ne voulons pas inclure les étudiants du préclinique dans la définition.

AÉÉMUM : Est-ce que l'AGEMUS a des stages où ses étudiants observent des externes ? Car ce que nous tentons de définir comme un stage rogue elective semble être un stage d'observation pour l'AGEMUS.

AGEMUS: Certains médecins sont à l'aise d'accueillir des externes pour faire de l'observation. La plateforme sera gérée par la Faculté pour faciliter l'observation et donner une chance à tous les étudiants. Pour le médecin, c'est difficile de faire la différence entre l'observation et le stage en tant que tel. Il faut que ce soit l'externe qui le dise de lui-même.

AÉÉMUM propose, appuyé par MSS, que la proposition soit amendée ainsi :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS et à l'AFMC afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Le CG de la FMEQ entend par les stages Rogue Élective des stages réalisés hors cursus qui ne sont pas balisés ou crédités par une faculté de médecine.

AGEMUS : Encore une fois, puisque la définition de stage n'est pas explicite, nous craignons que les stages d'observation soient inclus dans cette définition. Nous aimerions exclure l'observation de cette définition.

AÉÉMUM : Tous les stages d'observation qui sont hors cursus sont désormais interdits. Tout stage qui n'est pas crédité ne serait pas accepté.

Le CE propose une suspension de 5 minutes, appuyée par le REMUL.

*Sur la proposition de suspension,
le vote n'est pas demandé.*

**Adoptée à l'unanimité.
La séance est suspendue pour 5 minutes.**

RÉMUL propose la reprise de la séance, appuyée par MSS.

*Sur la proposition de reprise de la séance,
le vote n'est pas demandé.
**Adopté à l'unanimité.
La séance est reprise.***

AGEMUS propose le sous-amendement suivant :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS et à l'AFMC afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Le CG de la FMEQ entend par les stages Rogue Élective des stages réalisés hors cursus qui ne sont pas balisés ou crédités par une faculté de médecine. Ceci exclut les stages d'observation.

AGEMUS ne bénéficie d'aucun appui à sa proposition de sous-amendement.

AGEMUS : Si les stages d'observation sont inclus dans la proposition, nous aimerions conserver l'élément « ne s'appliquerait qu'aux externes ».

AÉÉMUM : Un stage rogue elective vise surtout l'accomplissement d'actes par les externes. Cela n'inclut pas l'observation. L'observation n'est pas découragée au sein de la faculté, auprès du pré-clinique c'est au contraire très encouragé.

RÉMUL : La soumission de la définition a été faite au meilleur de nos connaissances. Ce n'est peut-être pas la bonne définition. S'il faut préciser que les stages rogues electives sont des stages réalisés par externes hors-cursus, cela pourrait peut-être être une bonne solution.

AGEMUS : Pourquoi on ne pourrait tout simplement pas spécifier que l'observation, c'est pour les externes ?

RÉMUL : Ce n'était pas notre point.

MSS : Pourrait-on mettre cette position sur la glace afin d'en discuter entre les associations et en rediscuter à un autre moment ?

AÉÉMUM : Les rencontres présidentielles existent justement pour qu'on en parle. De plus, les CG existent pour cela. En rencontre présidentielle, on a décidé de moins en parler pour qu'on en parle plus aujourd'hui. Nous trouverions dommage de reporter le point.

CE : Nous ne suggérons pas nécessairement cela habituellement, mais pourrait-on créer un comité ad-hoc pour aller au fond de la question?

RÉMUL : Tout le monde va revenir avec une position similaire à celle discuter présentement. Il n'y aura pas de changement d'idée entre temps.

AGEMUS : Nous voulons seulement que les stages d'observations restent disponibles.

CE: Nous ne comprenons pas l'utilisation du mot « initiative », puisqu'il n'y a pas d'initiative qui est discutée dans la première partie de la phrase, alors il faudrait revoir la phrase.

RÉMUL propose, appuyé par MSS, que la proposition soit amendée ainsi :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS et à l'AFMC. Le CG de la FMEQ entend par les stages Rogue Élective des stages réalisés hors cursus qui ne sont pas balisés ou crédités par une faculté de médecine.

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

AÉÉMUM : Est-ce que la présente proposition exclut l'observation ? De ce nous en comprenons, nous faire de l'observation si cela est balisé.

AGEMUS : Ce sont les facultés de médecine qui doivent baliser.

REMUL: Pourrait-on ajouter « par une Faculté de médecine ou un hôpital » ?

AGEMUS : Nous ne comprenons pas les démarches que l'hôpital pourrait faire. Ce que nous trouvons étrange c'est que tous les étudiants peuvent faire de l'observation sauf les externes dans cette proposition.

AÉÉMUM: Nous devons nous entendre sur la forme, nous reconnaissons la souveraineté des facultés.

AGEMUS : Dans cet angle, il faudrait ajouter « hôpital » et si nous ajoutons cela, nous y trouverions notre compte.

MSS amende, à l'amiable, sa proposition comme suit :

Que la FMEQ soit contre les Rogue Élective et qu'elle apporte l'enjeu et sa position au CFMS et à l'AFMC afin d'encourager une initiative canadienne de ce genre. Le CG de la FMEQ entend par les stages Rogue Élective des stages réalisés hors cursus lors de l'externat qui ne sont pas balisés ou crédités par une faculté de médecine ou un hôpital.

*Sur la proposition principale,
le vote est demandé par
AGÉMUS.*

Pour : 3

Contre: 1

Abstention : 0

La proposition est adoptée à majorité.

32.02.02.07 Aide médicale à mourir

MSS mentionne que le 11 septembre, la CS a invalidé certains articles de la Loi sur l'aide médicale à mourir. De plus, la ministre de la santé veut entreprendre des consultations publiques afin d'élargir la loi. Le MSS est d'avis que la FMEQ devrait participer aux consultations et prendre position sur le sujet.

MSS propose, appuyé par AÉÉMUM :

Que la FMEQ rédige un mémoire à présenter aux consultations publiques portant sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir, représentant ainsi l'opinion de leurs membres en tant que futurs médecins et en tant que membres de la société civile.

Les discussions sur la proposition se résument comme suit :

AGEMUS: Pourrait-on définir « élargissement » s'il vous plaît ?

MSS : La Loi telle que rédigée avant le 11 septembre est considérée trop restrictive. Donc, il y aurait une consultation pour savoir comment on peut élargir la loi pour la rendre plus accessible.

RÉMUL : Qu'on rédige un mémoire, nous sommes d'accord. Toutefois, en ce qui a trait à la partie « représentant ainsi l'opinion de leurs membres en tant que futurs médecins et en tant que membres de la société civile », nous nous abstenons puisque nous ne pouvons représenter l'opinion des étudiants que nous n'avons pas consultés.

CE : Rentabilisons notre temps. Voulez-vous sonder vos membres avant de rédiger un mémoire ? Nous n'avons pas l'opinion des membres étudiants.

AGEMUS: On a très peu parlé d'aide médicale à mourir. On ne pense pas que nos étudiants auraient vraiment une opinion par rapport à cela.

AÉÉMUM: Savons-nous si la FMOQ, FMSQ, FMRQ vont se positionner ?

CE: De façon générale, la communauté médicale ne veut pas se positionner mais ils veulent que l'accès aux soins soit ouvert. Il y a un certain conflit d'intérêt de se positionner et d'offrir le service.

REMUL: On peut faire un mémoire pédagogique afin que l'on en discute plus dans le cursus médical.

AÉÉMUM: Est-ce que du côté du CE il y a une volonté que la communauté scientifique se positionne ?

CE: Si vous voulez qu'on en discute, c'est ce qu'on va faire.

MSS: Nous avons mal compris la question du conflit d'intérêt.

CE: Dans les dernières années, il n'y a pas eu prise de position puisque les médecins sont rémunérés pour faire ce soin, donc il y a apparence de conflit d'intérêt. Pour l'instant, nous ne savons pas s'ils vont prendre position considérant ce qu'ils ont fait dans les années précédentes.

À l'amiable, MSS amende la proposition principale :

Que la FMEQ rédige un mémoire à présenter aux consultations publiques portant sur l'élargissement de l'aide médicale à mourir.

CE: Nous vous rappelons que lorsque la FMEQ va dans des consultations publiques, nous sommes présents à titre de représentation d'expertise. L'expertise de la FMEQ est du type éducation médicale. Se positionner sur l'enjeu, nous pouvons le faire, mais lors de consultations publiques, nous ne sommes pas considérés puisque nous ne sommes pas experts. Nous pouvons parler de l'impact de cette décision sur notre cursus. Nous devons sensibiliser les étudiants. Le mémoire peut s'orienter sur le cursus plutôt que sur une prise de position.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

32.02.03 Affaires exécutives et présidentielles

32.02.03.01 CaRMS - PEDS

Le CE mentionne que l'an dernier, Pierre-Olivier Tremblay siégeait sur le BPASS pour améliorer les descriptions de programme afin qu'elles soient plus claires pour les étudiants. L'amélioration des descriptions s'implantait cette année et était très attendue par les étudiants. Toutefois, il y a eu un problème car le 4 septembre, 20 programmes n'avaient pas mis leur description à jour. Les programmes peuvent changer leurs définitions jusqu'à la date limite, mais il n'existe aucune politique afin de baliser cette problématique. La FMEQ en a discuté à plusieurs reprises dans les comités et elle milite pour qu'il y ait une politique afin de limiter les changements de dernière minutes.

32.02.03.02 CaRMS - Traduction

Le CE mentionne que l'an dernier, il y a eu des problèmes en ce qui concerne la traduction des documents du CaRMS. Ainsi, les problématiques de traduction dans ces documents pouvaient être transmises aux programmes. Cette année, des erreurs ont été à nouveau rapportées par le MSS et aussi par le CE. Toutefois, les corrections ont été apportées très rapidement.

Le CE mentionne qu'il existe une différence de prix dans la traduction offerte par le CaRMS et la FMEQ. Si on laisse les étudiants choisir le traducteur, c'est plus compliqué pour les lettres de référence, puisque le patron doit envoyer la lettre directement à la compagnie de traduction sans que celle-ci ne soit vue par l'étudiant. Le CE mentionne qu'en tant qu'organisation, la FMEQ peut faire un partenariat pour offrir le même service pour tous. Le CE sollicite l'opinion des associations sur la signature d'un contrat de partenariat avec un traducteur associé à la FMEQ. Les associations sont d'accord pour que la FMEQ trouve un partenaire exclusif de traduction.

32.02.03.03 CaRMS - Frais

Le CE sollicite l'avis du CG quant à une proposition à l'effet que la FMEQ favorise une diminution des coûts pour les étudiants qui appliquent au programme de résidence en médecine familiale, considérant que les frais sont élevés puisque les étudiants doivent envoyer leur candidature au GMF plutôt qu'au programme de résidence spécifique.

Le CE propose, appuyé par AÉÉMUM :

Que la FMEQ se positionne en faveur d'une réduction des frais encourus pour postuler en médecine familiale et milite auprès du CaRMS et des programmes de médecine familiale.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.03.04 CaRMS – Plateforme en ligne

Le CE mentionne que la plateforme en ligne du CaRMS sera simplifiée par des codes de couleurs et par l'obligation des programmes d'y inscrire les dates d'entrevues. Le CV devra toutefois être soumis en PDF et de façon manuelle.

32.02.03.05 CaRMS – Fiche d'évaluation de stage

Le CE mentionne que certains programmes demandent les évaluations de stages des étudiants. Il mentionne qu'il faudrait un consensus québécois pour que les étudiants soient évalués de manière uniforme. Le CE travaillera donc sur la question, bien qu'il n'ait pas de stratégie officielle actuellement.

32.02.03.06 Communication anticipée No-Match

Le CE mentionne que les vices-doyens avait demandé à avoir les noms des no-matches 24h à l'avance si l'étudiant le décide (opt-in). Le CE ne sait pas le nombre d'étudiants qui ont dit oui, il va suivre cela de proche.

32.02.03.07 Comité permanent FMEQ

Le CE mentionne qu'il aimerait modifier les règlements généraux au CG4 afin d'y inclure des comités permanents de la FMEQ. Cela faciliterait le recrutement de membres individuels. 4 ou 5 comités seraient suffisants (no-match, pédago, bien-être, planification des effectifs médicaux). Chaque comité serait associé à un délégué. Le CG demeurerait l'instance suprême. À chaque 2 ou 3 ans, une révision du mandat des comités serait effectuée. Par ailleurs, le but du comité ne serait pas de remplacer le travail du délégué, mais plutôt de travailler en complémentarité. La représentation externe serait encore prise en charge seulement par les délégués, et non par les comités permanents. Aussi, des recommandations pour ces comités seraient votées en CG.

32.02.04 Affaires vice-présidentielles

32.02.04.01 Suivi position CMC

Le CE propose le huis clos, appuyé par AÉÉMUM.

AGÉMUS propose la levée du huis clos, appuyé par AÉÉMUM.

Le CE propose, appuyé par AGÉMUS :

Que la FMEQ revendique auprès des acteurs impliqués pour que l'examen EACMC partie 2 devienne optionnel à la pratique de la médecine au Québec.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

32.02.05 Bien-être

32.02.05.01 Tournée Bien-être

Le CE aborde les détails de la Tournée bien-être de la FMEQ et demande aux associations leur collaboration en tant que partenaires de l'événement. Les associations sont intéressées à collaborer avec le CE.

32.02.06 Affaires internes

32.02.06.01 Recommandations comité prise de position

Le CE mentionne qu'un comité dont le mandat est de trouver une politique interne pour les prises de position a été formé. Il ressort des conclusions de ce comité qu'il y a un consensus pour améliorer le processus de prise de position tout en conservant une certaine liberté aux associations locales dans la manière d'avoir l'opinion des membres. Il y a également une pertinence de se donner un échéancier à l'amiable avant les CG pour soumettre une position officielle. Il s'agirait d'un délai de 14 jours avant le CG.

Le comité FMEQ sur la prise de position propose, appuyé par RÉMUL :

Qu'une politique interne formelle sur l'adoption de positions à la FMEQ soit rédigée par les membres du comité sur la prise de position et soit présentée au CG 3 du 19 janvier 2020.

Que cette politique soit conforme aux conclusions de la rencontre du 23 novembre de ce même comité et consiste en un échéancier permettant aux associations membres d'entreprendre des démarches locales de prise de position avant les CG.

Que cette politique prenne compte des points et suggestions apportés par les membres du CG lors du CG 2 du 30 novembre 2019.

Les discussions sur la proposition se résument comme suit :

AGÉMUS: Nous sommes d'accord avec le délai de 14 jours, mais nous ne devons pas nous attendre à avoir une position officielle en 14 jours parce que nous n'avons pas toujours le temps de concerter nos membres en 14 jours.

AÉÉMUM: Les points que les associations aimeraient apporter en dehors du délai de 14 jours devraient être pris en considération également.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adoptée à l'unanimité.*

32.02.06.01 Retour questionnaire d'appréciation CG 1

Le CE fait un retour sur le questionnaire d'appréciation du CG1.

32.02.07 Finances et ressources humaines 32.02.07.01 États financiers

Le CE fait un suivi des états financiers 2019-2020, qui seront examinés en CA.

32.02.08 Affaires politiques 32.02.08.01 PL43

Le CE mentionne que la FMRQ et la FMEQ ont été convoquées à 6 jours de préavis pour discuter du projet de loi sur les IPS en commission parlementaire et la FMEQ a écrit en 5 jours un mémoire d'une vingtaine de pages. Le mémoire a été soumis à temps à la commission parlementaire mais la FMEQ n'a pas pu témoigner.

Le RÉMUL félicite la FMEQ pour le travail du mémoire exhaustif et recherché. Le RÉMUL mentionne toutefois qu'ils sont réticents quant à la façon dont cela a été proposé aux associations, puisqu'une politique de communication d'urgence a été votée l'an dernier. Ils ne savent pas si les modifications qu'ils voulaient apporter au mémoire ont été prises en compte. Dans le futur, le RÉMUL voudrait pousser pour que toutes les associations soient d'accord et que si on manque de temps, que le mémoire soit soumis plus tard mais qu'il soit soumis de façon officielle et que tous soient d'accord avec celui-ci.

Le CE mentionne que la politique de communications n'a pas été mise à jour depuis l'arrivée de Slack. Il mentionne que 95% des modifications du RÉMUL ont été prises en compte, le 5% restant étant des questions de termes. Il a fallu utiliser les termes que la loi utilise.

Le CE propose, appuyé par AÉÉMUM :

Que la FMEQ se positionne en faveur de l'augmentation des pouvoirs des infirmières praticiennes spécialisées

Que la FMEQ défende une exposition clinique adéquate pour les étudiants en médecine et à la formation de 2e cycle en sciences infirmières dans le contexte d'une augmentation du nombre d'IPS en formation

Que la FMEQ travaille avec les différents acteurs pertinents à redéfinir la médecine familiale dans le contexte des pouvoirs acrus aux IPS, particulièrement des IPS-PL.

Le RÉMUL propose une scission en 3 de la proposition afin que des discussions soit apportées sur chacun des paragraphes, appuyé par AÉÉMUM.

Les discussions sur la proposition se résument comme suit :

Discussions sur le point 1 de la proposition

RÉMUL : Nous trouvons cela étrange de se positionner par rapport à une formation qui n'est pas la nôtre. Dans quel contexte serait-on contre l'augmentation des pouvoirs des autres professionnels ?

MSS: Nous souhaitons promouvoir un meilleur accès aux soins, dans ce sens nous aimerions nous positionner en faveur d'une augmentation des pouvoirs.

AGÉMUS: Nous ne sommes pas responsables de l'accès aux soins, nous sommes responsables de l'accès et de la qualité de l'éducation médicale. Nous sommes d'accord avec le RÉMUL que ce n'est pas dans notre mandat de parler de l'accès aux soins.

REMUL : Nous ne sommes pas à l'aise de nous mêler de la formation des IPS. Si nous voulons être en faveur de la loi, nous pouvons nous positionner.

CE : Notre rôle est aussi de promouvoir la santé et la collaboration. Nous pouvons nous positionner en faveur de la loi tant que notre exposition médicale n'est pas affectée.

MSS: Nous aimerions mentionner qu'en ce moment nous avons déjà pris position puisque nous avons déjà soumis un mémoire à la commission parlementaire. De plus, la mission de la FMEQ est aussi de défendre l'intérêt collectif et social.

CE : Nous pourrions ajouter : « Considérant que la FMEQ voit d'un bon œil l'arrivée du projet de loi 43 [...] ».

REMUL : Nous avons soumis un mémoire à la commission parlementaire. Dans cette ligne de pensée, est-ce qu'on va se mettre à prendre position sur toutes les professions de la santé ?

AGEMUS : La mission de la FMEQ est de promouvoir les intérêts collectifs et sociaux spécifiques aux étudiants en médecine, cela n'englobe pas les soins infirmiers. De dire que nous sommes en faveur de cette loi, cela signifie qu'on manifeste un support envers les IPS.

AÉÉMUM : Nous trouvons que c'était une belle proposition que le CE a fait de mentionner de "voir d'un bon œil" le projet de loi.

CE : Nous voulons spécifier que vous n'êtes pas obligés de voter et cela ne veut pas dire que le mémoire est caduc. Si vous trouvez que le vote est inutile, vous n'êtes pas obligés d'y procéder.

MSS : Battons cette proposition, et ensuite mettons en préambule le fait que le FMEQ voit d'un bon œil le projet de loi. Le fait de battre la proposition ne veut pas dire que nous sommes contre, ce n'est que pour mieux préciser par la suite.

AGÉMUS demande le vote sur le point 1 de la proposition

1 pour

3 contre

Le point 1 de la proposition est rejeté à la majorité

Discussions sur le point 2 de la proposition

AÉÉMUM propose, appuyé par RÉMUL, que le point 2 de la proposition soit amendé comme suit :

Considérant que la FMEQ voit d'un bon œil l'arrivée du projet de loi 43 et l'augmentation des pouvoirs des IPS, que la FMEQ défende une exposition clinique adéquate pour les étudiants en médecine et à la formation de 2e

cycle en sciences infirmières dans le contexte d'une augmentation du nombre d'IPS en formation

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.*

Adopté à l'unanimité.

RÉMUL: Il y a une contradiction dans la proposition présentement, car nous disons que nous voyons d'un bon œil l'arrivée du projet de loi 43, mais que nous ne sommes pas nécessairement d'accord parce que nous voulons assurer une bonne exposition clinique à nos étudiants.

AGEMUS : On ne parle pas strictement de l'exposition clinique.

AÉÉMUM : Nous ne sommes pas d'accord à l'effet que la proposition est en opposition et aimerions que le RÉMUL élabore sur son affirmation.

RÉMUL : Habituellement, les considérants impliquent « A et B donne C ». Mais si l'on dit que nous voyons d'un bon œil l'arrivée du projet de loi, nous ne voyons pas de lien avec la suite de la proposition.

AÉÉMUM : Pouvons-nous ajouter que « considérant qu'elles soient formées par des médecins » ?

CE : En scindant la procédure, cela ne veut pas dire qu'elle vient en deux parties distinctes. Préféablement, les propositions vont revenir en bloc et la considération pourrait englober ce bloc.

MSS propose, appuyé par RÉMUL, que le point 2 de la proposition soit amendé comme suit :

Considérant que la FMEQ voit d'un bon œil l'arrivée du projet de loi 43 et l'augmentation des pouvoirs des IPS et qu'elle souhaite que l'éducation médicale de ses membres soit adaptée à ce nouveau contexte, que la FMEQ défende une exposition clinique adéquate pour les étudiants en médecine et à la formation de 2e cycle en sciences infirmières dans le contexte d'une augmentation du nombre d'IPS en formation.

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.*

Adopté à l'unanimité.

Discussions sur le point 3 de la proposition

RÉMUL : Faire la promotion de la médecine familiale au sein de la population étudiante est considéré comme un rôle de certains officiers. De par la proposition actuelle, on suppose que les IPS-PL vont venir faire atteinte à cette spécialité. De dire que l'on veut travailler la médecine familiale c'est de venir contredire/diminuer ce que l'exécutif fait dans son travail de valorisation de la médecine familiale.

MSS: Nous sommes d'accord avec RÉMUL. Nous nous demandons d'où vient ce troisième point.

CE : Cela vient surtout du commentaire de la ministre. L'augmentation et l'élargissement du rôle des IPS-PL vient modifier un peu la définition ou le rôle des médecins de famille. Nous devons connaître le rôle dans le domaine de la santé que vont avoir les IPS-PL.

AGÉMUS: Nous avons l'impression que ce que l'on dit c'est que les IPS vont porter atteinte à ce qu'est un médecin et que ce n'est pas vraiment ce que l'on veut dire.

REMUL : À la FMEQ, nous avons des positions claires sur la médecine familiale. Nous voulons collaborer avec les IPS-PL, tout en continuant de valoriser la médecine familiale auprès des étudiants. C'est pour cela que nous parlons des répercussions sur la médecine de famille. C'est alarmiste de dire que nous devons redéfinir la médecine de famille.

CE: Nous devons valoriser la médecine de famille, mais la redéfinition rentre dans cette valorisation. Si des étudiants se posent des questions, nous serons en mesure d'expliquer clairement la perspective et la définition de la médecine familiale. Il faut savoir que l'environnement a changé et qu'on doit s'adapter.

RÉMUL propose, appuyé par AGÉMUS, que le point 3 de la proposition soit amendé comme suit :

Que la FMEQ favorise la valorisation de la médecine familiale dans le contexte des pouvoirs accrus aux IPS, particulièrement des IPS-PL.

*Sur la proposition d'amendement,
le vote n'est pas demandé.*

Adopté à l'unanimité.

Retour sur la proposition principale :

Le CE propose, appuyé par AÉÉMUM :

Considérant que la FMEQ voit d'un bon œil l'arrivée du projet de loi 43 et l'augmentation des pouvoirs des IPS :

Que la FMEQ défende une exposition clinique adéquate pour les étudiants en médecine et à la formation de 2e cycle en sciences infirmières dans le contexte d'une augmentation du nombre d'IPS en formation.

Que la FMEQ favorise la valorisation de la médecine familiale dans le contexte des pouvoirs accrus aux IPS, particulièrement des IPS-PL.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.*

Adopté à l'unanimité.

32.02.08.02 PL399

Le CE mentionne que le PL399 a été déposé la semaine dernière. Selon le projet de loi, la présomption serait inversée pour le don d'organe. Le CE propose que le sujet soit discuté dans les associations afin que la FMEQ puisse prendre position. Ainsi, considérant qu'il s'agit d'un projet de loi de l'opposition et que l'Assemblée Nationale ne traitera pas ce dossier avant l'ajournement des Fêtes, il est possible de prendre le temps sur ce dossier. Le CE mentionne que si les associations ont un intérêt à ce que la FMEQ se positionne sur le sujet, il suggère qu'elles retournent chacune dans leur association respective pour analyser le tout et que cela soit discuté au CG3.

32.02.08.03 Planification des effectifs médicaux

Le CE mentionne que la table de concertation permanente est une organisation qui regroupe tous les acteurs de médecine qui détermine le nombre d'admission en médecine et en résidence. Lors de la première rencontre avec la table de concertation, le nombre d'effectifs médicaux nécessaires a été présenté pour répondre à tous les besoins : il manquerait 1000 médecins alors que l'an dernier,

il n'y avait pas de manque. Certaines choses ne sont pas prises en compte, dont l'augmentation des IPS-PL. En moyenne 50 nouveaux étudiants en médecine seraient admis sur 20 ans pour combler les manques. La FMEQ est inquiète du nombre de places disponible en résidence. Elle est contre la proposition d'augmentation du nombre d'étudiants admis en médecine. La FMEQ est en contact avec la FMRQ et les facultés pour aller au front contre cette proposition.

Le CE propose, appuyé par AÉÉMUM :

Que la FMEQ s'oppose à toute hausse des admissions en médecine au Québec si ces hausses ne sont pas accompagnées de mesures satisfaisantes pour assurer une exposition clinique adéquate, un nombre de postes de résidence suffisants et une quantité de PREM/PEM suffisante pour tous les étudiants admis.

Les discussions sur la proposition se résument ainsi :

AGEMUS: Vous nous avez déjà fait part de la situation au dernier CG, la Faculté de Sherbrooke a assuré qu'elle pouvait fournir des ressources nécessaires, mais il n'y a pas de preuve.

CE: La représentante des vice-doyennes étaient inquiète d'une telle hausse.

AGÉMUS : Les GMF plus populaires sont remplis, mais pour tout le territoire, il semble y avoir des places disponibles.

CE: Considérant que l'Université Laval aura un nouveau campus, le nombre de places sera moins affecté. Et Sherbrooke semble le moins affecté par la hausse des admissions en médecine.

AGÉMUS: Est-ce que le modèle considère qu'on doit toujours augmenter les places en médecine ? Est-ce que le calcul est adéquat ?

CE: La table de concertation n'a pas été en mesure de déterminer le manque futur de médecins. Le nombre de PREM à la résidence semble assez complet. Nous sommes inquiets de cette demande augmentée pour la résidence. Pour l'externat, ça ne semble pas être la plus grande préoccupation.

Sur la proposition principale,

*le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.08.04 Financement du système de santé (huis-clos)

Le CE propose le huis-clos, appuyé par RÉMUL.

RÉMUL propose la levée du huis clos, appuyé par AÉÉMUM.

AÉÉMUM mentionne qu'il s'agit d'un enjeu complexe qui nécessitera des discussions plus élaborées dans les prochaines semaines et que ses plateformes de discussion lui permettent parfaitement de s'y pencher. Le CE propose de remettre le point au prochain CG

32.02.09 Affaires externes

32.02.09.01 Déclaration commune Stratégie jeunesse 2021-2026

Le CE propose, appuyé par RÉMUL :

Que la FMEQ appuie la lettre « Déclaration commune en vue de la Stratégie Jeunesse 2021-2026 ».

Les discussions sur la proposition se résument ainsi :

MSS : En lisant la lettre, on ne peut pas être contre le principe, mais le texte nous semble superficiel. Nous ne savons pas si le contenu de la lettre rencontre la mission de la FMEQ.

CE : Il s'agit d'une mise en bouche. Le but de signer est seulement dans la perspective où l'UEQ siègerait sur une table où nos intérêts pourraient être défendus. Il s'agit d'une bonne occasion d'initier un contact avec l'UEQ pour le futur.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

32.02.10 Secrétariat général

32.02.10.01 Évaluateurs - AFMC response to opioids crisis

Le point est remis au rapport d'officier.

32.02.11 Rapports d'officiers

Les rapports d'officiers sont disponibles dans le dossier séance.

32.02.12 Points statutaires 31.04.10.01 Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le 19 janvier 2020 à 9h00.

31.04.10.02 Affaires diverses

Il n'y a pas d'affaire diverse.

31.04.10.03 Levée

Sur proposition de RÉMUL, avec l'appui de MSS :

Que la séance actuelle du conseil général soit levée à 16h10.

*Sur la proposition principale,
le vote n'est pas demandé.
Adopté à l'unanimité.*

La présidence lève la séance.